

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARAQUEVILLE**

Séance du 22 juin 2020

Nombre de membres			Date de convocation
Elus	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	23	17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt à 19 heures, le **vingt-deux du mois de juin**, le Conseil Municipal de la Commune de Baraqueville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Carcenac-Peyralès, commune de Baraqueville, sous la présidence de Monsieur Jacques BARBEZANGE.

Liste des Conseillers municipaux :

ARNAL Olivier, BARBEZANGE Jacques, BAUGUIL William, BAYOL Annie, BEC Gérard, BERNARDI Christine, BLANC Anaïs, BONNEFILLE Myriam, BORIES Alain, CALVIAC Alicia, CHIAVASSA Philippe, GENIEZ Viviane, GOMBERT Christiane, JAAFAR Thomas, LAUGIER Joël, MALATERRE Alain, MARTY Monique, MAUREL Sylvie, PUECH Robert, RAUZY Christophe, REGOURD Murielle, SENEGAS Nicolas, SERGES GARCIA Dorothée.

L'article L.2121-17 du CGCT stipule qu'une séance du Conseil ne peut être valablement ouverte qu'après vérification du quorum, ce dernier étant contrôlé au moment de l'appel nominal, en début de séance.

Il est procédé à l'appel nominal de Mmes et MM les conseillers municipaux.
Le quorum étant atteint, M. BARBEZANGE déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales précise qu'« au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil Municipal est invité à nommer un membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Monsieur Nicolas SENEGAS est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du 27 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1. Création des commissions communales
2. Election des représentants du conseil municipal au CCAS
3. Election d'un délégué communal auprès du SIEDA
4. Election d'un délégué communal auprès du SMICA
5. Election d'un délégué communal à Aveyron Culture
6. Election d'un délégué communal au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala
7. Désignation des délégués du conseil municipal auprès d'organismes extérieurs

Ressources Humaines

8. Créations de postes
9. Recrutement agents contractuels sur des emplois non permanents (saisonniers)

Finances

10. Autorisation de la vente des lots au lotissement communal Les Soles

Divers

11. Approbation de la convention portant création du service commun « scolaire »

Questions diverses

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES – N°2003-13

RAPPORTEUR : WILLIAM BAUGUIL

Selon l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au conseil. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Après avoir entendu l'exposé de William BAUGUIL, conseiller municipal rapporteur, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

D'arrêter à l'unanimité le nombre de commissions qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes à 6 : « Finances-Economie et Agriculture », « Travaux-Infrastructures et Urbanisme », « Social-Culturel et Développement durable », « Education-Jeunesse et Petite Enfance », « Evènementiel – Sport et Etat Civil », « Communication et Coordination générale ».

Article 2 :

De fixer par 22 voix pour et 1 abstention (Monsieur Philippe CHIAVASSA) le nombre de membres titulaires à 6 par commission,

Article 3 :

D'arrêter à l'unanimité la liste des noms des membres titulaires pour chacune des commissions comme suit :

- **COMMISSION « FINANCES-ECONOMIE ET AGRICULTURE » :**
Christophe RAUZY, Alain BORIES, Anaïs BLANC, Viviane GENIEZ, Christiane GOMBERT, Annie BAYOL ;

- **COMMISSION « TRAVAUX-INFRASTRUCTURES ET URBANISME » :**
Robert PUECH, Gérard BEC, Alain MALATERRE, Joël LAUGIER, Sylvie MAUREL, Annie BAYOL ;

- **COMMISSION « SOCIAL-CULTUREL ET DEVELOPPEMENT DURABLE » :**
Dorothée SERGES GARCIA, Monique MARTY, Myriam BONNEFILLE, Joël LAUGIER, Sylvie MAUREL, Philippe CHIAVASSA ;

- **COMMISSION « EDUCATION-JEUNESSE ET PETITE ENFANCE » :**
Christine BERNARDI, Alicia CALVIAC, Nicolas SENEGAS, Myriam BONNEFILLE, Dorothée SERGES GARCIA, Philippe CHIAVASSA ;

- **COMMISSION « EVENEMENTIEL – SPORT ET ETAT CIVIL » :**
Murielle REGOURD, Olivier ARNAL, Nicolas SENEGAS, Anaïs BLANC, Christiane GOMBERT, Thomas JAAFAR ;

- **COMMISSION « COMMUNICATION ET COORDINATION GENERALE » :**
William BAUGUIL, Alicia CALVIAC, Anaïs BLANC, Alain MALATERRE, Viviane GENIEZ, Thomas JAAFAR.

**ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(CCAS) – N° 2003-14**

RAPPORTEUR : WILLIAM BAUGUIL

Vu les élections en date du 15 mars 2020,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6 et R.123.7 et suivants,

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal. Il est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Conseil d'Administration du CCAS comprend :

- Le Maire, président de droit ;
- 8 membres au maximum élus en son sein par le conseil municipal ;

- 8 membres au maximum nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Monsieur le Maire propose :

- De fixer à 12 les membres du CA du CCAS (6 membres élus parmi les conseillers municipaux, 6 membres désignés par le maire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 12 le nombre de membres du CA du CCAS (6 membres élus parmi les conseillers municipaux, 6 membres désignés par le maire)

Monsieur le Maire propose :

- De procéder à la désignation des 6 membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de conseil d'administration.

Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, voté à scrutin secret, sont déclarés élus : Monique MARTY, Christiane GOMBERT, Myriam BONNEFILLE, Viviane GENIEZ, Dorothée SERGES GARCIA, Philippe CHIAVASSA en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

DELEGUE SIEDA – N° 2003-15

RAPPORTEUR : WILLIAM BAUGUIL

Monsieur William BAUGUIL expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections du 15 mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron).

Considérant les candidatures de Messieurs JAAFAR et BARBEZANGE.

Ont obtenu :

M.JAAFAR : 3 voix

M.BARBEZANGE : 20 voix

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, désigne Monsieur Jacques BARBEZANGE comme délégué communal auprès du SIEDA.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU SMICA

N° 2003-16

RAPPORTEUR : WILLIAM BAUGUIL

Monsieur William BAUGUIL expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein du « Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics adhérents » (SMICA), conformément à ses statuts modifiés le 12 mars 2012.

Considérant les candidatures de Mesdames Christiane GOMBERT et Annie BAYOL.

Ont obtenu :

BAYOL : 3 voix

GOMBERT : 19 voix

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide hors la présence de Monsieur Jacques BARBEZANGE, de désigner Mme Christiane GOMBERT pour siéger au sein du conseil d'administration du SMICA.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A AVEYRON CULTURE – N° 2003-17

RAPPORTEUR : WILLIAM BAUGUIL

Monsieur William BAUGUIL rappelle au Conseil Municipal que l'association Aveyron Culture - Mission Départementale a créé 5 dispositifs :

- Education artistique et culturelle,
- Ingénierie culturelle territoriale,
- Pratiques amateurs et professionnelles,
- Culture et social,
- Culture et patrimoine.

Afin de permettre de mettre en œuvre cette nouvelle politique culturelle, Aveyron Culture a souhaité s'ouvrir aux communautés de communes, aux communes et autres acteurs culturels (artistes, associations...). Il précise que la commune de Baraqueville adhère à l'association Aveyron Culture et que la participation annuelle est de 25 euros. Afin de répondre aux statuts de l'association, la commune de Baraqueville doit désigner un membre afin de la représenter.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de désigner un délégué.

Considérant les candidatures de Messieurs Thomas JAAFAR et Joël LAUGIER,

Ont obtenu :

JAAFAR : 3 voix

LAUGIER : 20 voix

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner comme délégué à Aveyron Culture - Mission Départementale, M. Joël LAUGIER.

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU

SEGALA (EX SIAEP DU SEGALA) – N° 2003-18

RAPPORTEUR : WILLIAM BAUGUIL

Monsieur William BAUGUIL donne lecture :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 mars 1964 portant création du Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau Potable (SIAEP) du Ségala,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 portant transformation du Syndicat Intercommunal d'amenée d'eau potable du Ségala (SIAEPS) en Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala,

Vu l'article 6 des statuts disposant que la commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de voter à main levée.

M. Jacques BARBEZANGE se porte candidat en tant que délégué titulaire.

M. Robert PUECH se porte candidat en tant que délégué titulaire.

M. Gérard BEC se porte candidat en tant que délégué suppléant.

Mme Monique MARTY se porte candidate en tant que déléguée suppléante.

Ont obtenu :

M. Jacques BARBEZANGE 23 voix

M Robert PUECH 23 voix

M. Gérard BEC 23 voix

Mme Monique MARTY 23 voix.

A l'unanimité, Messieurs Jacques BARBEZANGE et Robert PUECH sont proclamés délégués titulaires ; M. Gérard BEC et Mme Monique MARTY sont proclamés délégués suppléants au comité syndical.

**DESIGNATION DES MEMBRES OU DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES D'ORGANISMES
EXTERIEURS – N° 2003-19**

RAPPORTEUR : WILLIAM BAUGUIL

Monsieur William BAUGUIL rappelle que le conseil municipal dispose de la faculté de désigner certains de ses membres qui seront appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux.

Considérant que le conseil municipal dispose de l'opportunité de désigner, pour la durée du mandat, ses différents représentants auprès des conseils d'administration des associations locales, le conseil municipal décide après appel des candidatures :

- De désigner Madame Murielle REGOURD (20 voix pour et 3 voix à Monsieur Thomas JAAFAR) en tant que déléguée pour le tirage au sort des jurés d'assises.
- De désigner M. Olivier ARNAL (20 voix pour et 3 abstentions) pour représenter la Commune en tant que membre de l'organisation des Jeux en Pays Ségali.
- De désigner Madame Viviane GENIEZ (20 voix pour et 3 abstentions) et Monsieur Alexis GLADIN (unanimité) pour représenter la commune au sein des instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- De désigner Mme Christine BERNARDI (20 voix pour et 3 voix à Monsieur Philippe CHIAVASSA) pour siéger au sein du comité d'administration du collège Albert Camus.
- De désigner M. Joël LAUGIER (20 voix pour et 3 voix à Monsieur Thomas JAAFAR) pour siéger aux travaux de la Défense.

- De désigner Mme Alicia CALVIAC (20 voix pour et 3 voix à Madame Annie BAYOL) comme correspondant délégué de la Sécurité Routière (Direction Départementale des Territoires).

CREATION DE POSTE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
A TEMPS NON COMPLET (28 HEURES HEBDOMADAIRES) : N°2003-20
RAPPORTEUR : JACQUES BARBEZANGE

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet afin de permettre la mutation d'un agent de la communauté de communes vers les services administratifs de la Mairie.

Les fonctions de cet agent correspondant à un poste d'adjoint administratif, il conviendra ensuite de prévoir le basculement de cet agent vers la filière administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste au grade d'adjoint technique à 28 heures hebdomadaires ;
- De donner un avis favorable au basculement de cet agent vers la filière administrative.

CREATION DE POSTE AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
A TEMPS NON COMPLET (28 HEURES HEBDOMADAIRES) : N°2003-22
RAPPORTEUR : JACQUES BARBEZANGE

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet afin de permettre le transfert d'un agent des services techniques vers les services administratifs de la Mairie.

Après en avoir délibéré, et conformément à la délibération en date du 22 juin 2020 n°2003-20, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste au grade d'adjoint administratif à 28 heures hebdomadaires.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT : N°2003-21
RAPPORTEUR : JACQUES BARBEZANGE

Le Maire, propose à l'assemblée la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet à 35 heures par semaine, pour occuper la fonction de Directeur Général des Services à compter du 27 juillet 2020.

Les candidats devront justifier d'un Master en Droit spécialisé en Collectivités Territoriales et d'une expérience réussie sur des fonctions similaires. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet à 35 heures par semaine, pour occuper la fonction de Directeur Général des Services à compter du 27 juillet 2020.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS
NON PERMANENTS (SAISONNIERS) : N°2003-23
RAPPORTEUR : JACQUES BARBEZANGE

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le mandat en cours (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois). Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

AUTORISATION VENTE LOTS AU LOTISSEMENT LES SOLES : N°2003-24
RAPPORTEURS : JACQUES BARBEZANGE/GERARD BEC

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2019 autorisant le dépôt du permis d'aménager du lotissement communal Les Soles.

Le permis d'aménager ayant été obtenu le 31 mai 2019, la commercialisation des lots a été confiée à l'agence immobilière DRUOT par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019.

Aujourd'hui il convient de délibérer afin de valider les réservations effectuées par l'agence DRUOT et permettre ainsi la signature des compromis de vente chez les notaires. Les lots concernés par cette délibération sont les lots n° 11 – 18 – 19 – 20 – 21 et 24.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise la vente des lots suivants :

- Lot N° 11 pour une surface de 529 m² au prix de 34 385 € TTC à Madame ROUZIES
- Lot N° 18 pour une surface de 460 m² au prix de 29 900 € TTC à Madame DESTRUEL
- Lot N° 19 pour une surface de 521 m² au prix de 33 865 € TTC à Monsieur et Madame BOUSQUET
- Lot N° 20 pour une surface de 513 m² au prix de 33 345 € TTC à Monsieur RONDOT
- Lot N° 21 pour une surface de 503 m² au prix de 32 695 € TTC à Madame WILFRID
- Lot N° 24 pour une surface de 662 m² au prix de 43 030 € TTC à Monsieur NEUMANN et Madame FLASZKA.

CONVENTION PORTANT CREATION DU SERVICE COMMUN « SCOLAIRE » : N°2003-25
RAPPORTEUR : JACQUES BARBEZANGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification faite par Monsieur le Président de la Communauté de communes, de la délibération du Conseil Communautaire du 11 juin 2020, relative à la création d'un service commun afin d'assurer la gestion du Service des écoles jusqu'à la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, destiné à prendre en main les écoles des Communes concernées. Il appartient également au Conseil Municipal de délibérer sur l'adoption de cette convention afin que le service commun puisse commencer à fonctionner à partir du 1er juillet 2020.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention entre Pays Ségali Communauté et les Communes de Baraqueville, Bousac, Camboulazet, Castanet, Colombières, Gramond, Manhac, Moyrazès, Pradinas et Sauveterre de Rouergue, pour un Service commun destiné à la gestion des écoles avant la création du SIVOS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation des affaires votées ce jour.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

La séance est levée 20h30.

Fait à Baraqueville, le 24 juin 2020,

Le Maire,

Jacques BARBEZANGE

